



**Conseil municipal**  
**PROCES VERBAL**  
**Séance ordinaire du 06/02/2025 à 19 H 00**  
**Sous la présidence de M. Bernard VEINNANT**

L'an *Deux Mille Vingt-Cinq*, le *06 février à 19h00*, le conseil municipal de Basse-Ham, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en *Mairie* sous la présidence de *M. Bernard VEINNANT, Maire*.

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de membres présents : 15	Nombre de membres représentés :	Date de la convocation : 30/01/2025
--	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**PRESENTS :** Sandra BUDZYNSKI, Jean-Paul CASPAR, Patrice CUNY, Nicolas DEMOULIN, Laurence GARROS, Patricia GEORGES, Fernando GHAMO, Nathalie GODARD HEINTZ, Jean-Louis HISSETTE, Patrick HUTHER, Michel SCHLEMER, Agnès VACCA, Bernard VEINNANT,

**ARRIVEE EN COURS DE SEANCE :** Catherine ROLLINGER (arrivée pour l'examen du point n° 3)

**ABSENTS EXCUSES :** Nathalie BLANVARLET, Marjorie BRAUNSHAUSEN, Claudine CONRARD, Jean-Marie MIZZON, Gaëlle ZUCCARO MELIS

**PROCURATIONS :** Nathalie BLANVARLET procuration à Sandra BUDZYNSKI, Marjorie BRAUNSHAUSEN procuration à Jean-Louis HISSETTE, Claudine CONRARD procuration à Patricia GEORGES, Jean-Marie MIZZON procuration à Bernard VEINNANT,

Le secrétariat a été assuré par : M. Nicolas DEMOULIN

---

**Ordre du jour :**

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance
  - 2-Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024
  - 3-Rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine
  - 4-Rapport d'activités 2023 du SISCODIPE
  - 5-Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Valmestroff
  - 6-Avenant à la convention avec AGESTRA pour le suivi médical des agents communaux
  - 7-Subvention à l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Basse-Ham
  - 8-Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Parachutistes - Section 574 de Thionville
  - 9-Subvention de fonctionnement 2025 à l'association VMEH
  - 10-Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz
  - 11-Anticipations sur le budget d'investissement 2025
- Communications de Monsieur le Maire

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

---

**1-N° 2025/001 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux articles L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales pour le droit local et L. 2121-15 pour les règles de droit commun, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Nicolas DEMOULIN en qualité de secrétaire de séance.

## **2-N° 2025/002 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024**

Le Conseil Municipal, appelé à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2024.

Unanimité.

## **3-N° 2025/003 - Rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine**

Monsieur le Maire évoque le contenu du rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de ce document et reçu les explications y afférentes :

1°) prend acte de la présentation du rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine.

## **4-N° 2025/004 - Rapport d'activités 2023 du SISCODIPE**

Monsieur le Maire évoque le contenu du rapport d'activités 2023 présenté par le SISCODIPE conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de ce document et reçu les explications y afférentes :

1°) prend acte de la présentation du rapport d'activités 2023 présenté par le SISCODIPE.

## **5-N° 2025/005 - Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Valmestroff**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Valmestroff se trouve toujours confrontée à des difficultés de recrutement pour trouver une personne formée, capable d'assurer le remplacement de sa secrétaire de mairie suite à sa démission afin d'assurer la continuité du service.

Vu la nouvelle convention de mise à disposition de personnel définissant les conditions dans lesquelles la commune de Basse-Ham met un agent à disposition de la commune de Valmestroff pour une durée hebdomadaire maximale fixée à 17 heures 30 afin d'assurer l'accueil et les opérations courantes en matière de comptabilité et de gestion du personnel,

Considérant que cette nouvelle convention prendrait effet à compter du 7 février 2025 et jusqu'au 6 février 2026, soit pour une durée d'un an, mais qu'elle pourra cesser de produire ses effets à tout moment, d'un commun accord entre les parties dès le recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie,

Le Conseil Municipal,  
Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition de personnel annexée à la présente délibération.

2°) d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

Unanimité.

**6-N° 2025/006 - Avenant à la convention avec AGESTRA pour le suivi médical des agents communaux**

Le Conseil Municipal,

-VU l'avenant à la convention n° 40926 en date du 6 janvier 2025 proposé par AGESTRA dans le cadre du suivi individuel des agents communaux et fixant pour 2025 la cotisation forfaitaire annuelle à 95 € HT par agent et l'indemnité compensatoire d'absence unitaire à 50 € HT,

-CONSIDERANT que toutes les autres dispositions de la convention pour le suivi individuel des agents demeurent inchangées,

Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'autoriser le Maire à signer l'avenant sus-mentionné.

Unanimité.

**7-N° 2025/007 - Subvention à l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Basse-Ham**

Le Conseil Municipal,

-VU la demande de subvention présentée par l'Association des Parents d'Elèves (APE) des Ecoles de Basse-Ham pour le financement des animations organisées à l'occasion de la Fête des Ecoles en 2023 et 2024,

-Considérant que l'association n'a sollicité aucune subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 et 2024,

-Considérant que le montant des animations s'élève à 422 € en 2023 et 294 € en 2024, représentant une somme totale de 716 €,

-Considérant que la commune pourrait prendre en charge 50 % du montant des dépenses réalisées pour les animations de la Fête des Ecoles en 2023 et 2024, représentant une somme de 358 €,

Le Maire entendu,

Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'attribuer une subvention de 358 € à l'APE des Ecoles de Basse-Ham, représentant 50 % du coût des animations organisées à l'occasion de la Fête des Ecoles en 2023 et 2024.

Unanimité.

**8-N° 2025/008 - Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Parachutistes - Section 574 de Thionville**

Le Conseil Municipal,

-VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Président de l'UNP-Section 574 de Thionville pour l'achat d'un nouveau drapeau avec broderie personnalisée,

-CONSIDERANT que le coût d'achat prévisionnel s'élève à 2500-3000 euros et que ce drapeau sera utilisé à l'occasion des cérémonies commémoratives,

-CONSIDERANT la participation régulière de l'association aux cérémonies commémoratives et patriotiques organisées par les communes du secteur, contribuant ainsi au devoir de mémoire,

Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'attribuer une subvention de 150 € à l'UNP-Section 574 de Thionville pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Unanimité.

**9-N° 2025/009 - Subvention de fonctionnement 2025 à l'association VMEH**

Le Conseil Municipal,

-VU la demande de subvention de fonctionnement 2025 présentée par l'association VMEH (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers),

-VU la délibération du Conseil Municipal n° 96/1211 en date du 2 décembre 1996 fixant les modalités d'attribution des subventions et leur montant aux associations œuvrant dans le domaine humanitaire, caritatif et sanitaire implantées, en principe, dans le bassin d'emploi de Thionville et susceptibles de concerner des habitants de la commune,

-VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/1012 en date du 23 février 2018 fixant le montant de la subvention à ce type d'associations à 80 €,

Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'attribuer une subvention de fonctionnement de 80 € à l'association VMEH (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers) au titre de l'année 2025.

Unanimité.

**10-N° 2025/010 - Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz**

Le Conseil Municipal,

-VU la demande de subvention en date du 23 janvier 2025 présentée par le Président du Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz d'un montant de 840 €, représentant une quote-part de 12 € par élève pour 70 élèves domiciliés à Basse-Ham,

-VU la délibération du Conseil Municipal n° 2024/038 en date du 28/03/2024 portant attribution d'une subvention d'un montant de 710 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz, représentant une quote-part de 10 €/élève pour 71 élèves,

-Considérant que le Foyer Socio-Educatif du Collège finance de nombreuses activités éducatives (chorale, club de lecture, club journal, stop motion, théâtre...) et qu'il subventionne également des animations sportives et culturelles à destination de tous les élèves tout au long de l'année scolaire,

Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'attribuer une subvention de 840 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz, représentant une quote-part de 12 €/élève pour 70 élèves.

Unanimité.

**11-N° 2025/011 - Anticipations sur le budget d'investissement 2025**

- VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

- VU le budget primitif (BP2024) de la commune pour l'année 2024,

- CONSIDERANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») se montaient à 3.361.382 €, que dès lors il peut être fait application de l'article L 1612-1 du CGCT dans la limite de 25%, soit 845.345€.

Le Conseil Municipal,  
Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes pour un total de 634.000 € :

Articles	Opérations	Montants en € TTC
202- Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	OP 434 – révision du PLU	10.000
20421- Biens mobiliers, matériel et études (subvention d'équipements aux personnes de droit privé)	ONA- Opération Non Affectée	20.000
2184- Matériel de bureau et mobilier	OP 158- Acquisition de matériel	25.000
2188- Autres immobilisations corporelles	OP 289- Travaux bâtiments communaux	35.000
2135- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	OP 302- Travaux communaux divers	150.000
2131- Constructions bâtiments publics	OP 465- Travaux cimetière	30.000
2183- Matériel informatique	OP 495- Matériel informatique	10.000
231- Immobilisations corporelles en cours	OP 548-Rénovation extérieure salle des fêtes	250.000
231- Immobilisations corporelles en cours	OP 551-Nouvelle halle de tennis	80.000
271 - Titres immobilisés	OPA- Opération Non Affectée	24.000
	<b>TOTAL</b>	<b>634.000</b>

Unanimité.

### **12-N° 2025/012 – Subvention à l'Orchestre d'Harmonie de Basse-Ham**

Après que le Conseil Municipal ait approuvé, à l'unanimité, l'ajout de ce point supplémentaire non inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention présentée par la Présidente de l'Orchestre d'Harmonie de Basse-Ham pour l'achat de matériel de sono d'un montant de 4 143,60 € et d'éclairage d'un montant de 3 085,46 €, représentant une somme totale de 7 229,06 €,

Considérant que ce projet bénéficie d'une aide financière accordée par la Région d'un montant de 2 996,83 € mais qu'il n'est pas éligible aux aides départementales,

Considérant que cet investissement permettra d'améliorer la qualité sonore et la visibilité des musiciens lors des concerts donnés à la salle des fêtes,

Considérant que cet équipement pourra également servir à d'autres associations, en particulier Le Chant Hamois,

Le Conseil Municipal,  
Le Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

1°) d'attribuer une subvention d'un montant de 4 232,23 € à l'Orchestre d'Harmonie de Basse-Ham pour l'acquisition de matériel de sono et d'éclairage.

Unanimité. (M. Fernando GHAMO a quitté la salle du Conseil Municipal et n'a pas participé au vote)

### Communications de Monsieur le Maire

#### Décision du Maire :

- La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente de la maison sise 5 impasse des Saules (S6 n°0384)
- Une commande a été passée au bureau d'étude Compétence Techniques pour la réalisation des études de sols relatives au projet de construction d'une nouvelle halle de tennis pour un montant de 12.000 € HT

#### Informations :

-Travaux de renforcement du réseau AEP dans la rue de l'Eglise et la rue du Sentier : début des travaux semaine 7 et durée prévisionnelle du chantier de 3 à 4 mois.

-Travaux de remplacement de la conduite gaz dans la rue du Château d'Eau et les rues perpendiculaires : démarrage des travaux fin mars 2025 pour une durée de 4 mois.

-Installation de deux nouveaux défibrillateurs alimentés par panneau photovoltaïque : l'un sera implanté au niveau des commerces, Place Auguste Renoir et l'autre sera installé au lotissement du Golf.

-Lutte contre les inondations : programme d'action en cours avec étude hydrogéologique confiée au Cabinet Symbio.

Au lotissement du Golf, la SODEVAM a demandé une expertise judiciaire qui est en cours et va compléter l'expertise en mandatant un hydrogéologue.

Nettoyage du fossé longeant la RD654 et la voie ferrée prévu semaine prochaine.

Le service assainissement de la CAPFT a été contacté pour étudier les possibilités d'augmenter la capacité de stockage des deux bassins d'orage.

-Un filet va être installé au Golf pour régler le problème de balles qui se retrouvent sur des parcelles du lotissement attenant.

-Une clôture va être installée sur le pourtour du bassin de rétention situé dans le lotissement du Golf pour sécuriser l'ouvrage.

-Résidence seniors sur le site de la base nautique : le permis de construire a été déposé et l'ouverture est prévue au dernier trimestre 2026.

-Résidences au 15 rue de la Chapelle : le permis de construire est déposé et la démolition de l'existant est prévue mi-mars 2025. Travail en cours sur la grille tarifaire pour déterminer les prix de vente des appartements.

-Travaux à la salle des fêtes : en cours de finition. La société MADALON termine la vêtture et la casquette. Des arbres ont été plantés devant le bâtiment.

-Présentation du projet de séjour seniors avec l'ANCV (période du 30/08/2025 au 06/09/2025 à Port Barcares) qui sera examiné par le CCAS.

-Le Maire annonce officiellement sa candidature aux prochaines élections municipales de 2026.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

Bernard VEINNANT

Date de mise en ligne : 11/04/2025

Le secrétaire,

Nicolas DEMOULIN

